



SALON DU LIVRE DE SOREZE 14 et 15 NOVEMBRE 2026

REGLEMENT DU SALON Professionnels et métiers du livre

ARTICLE 1 :

L'association « **Sorèze In-Libris** » en partenariat avec la mairie de Sorèze et son Abbaye-Ecole « Cité de Sorèze », organise un salon du livre les 14 et 15 novembre 2026.

Il a vocation à favoriser les rencontres d'un public amateur de livres et de lecture avec des auteurs et des professionnels du livre.

ARTICLE 2 :

Le salon se déroulera dans les bâtiments de l'Abbaye-Ecole, Cité de Sorèze.

Deux modèles d'implantation sont proposés : 4 ou 8 mètres linéaires.

ARTICLE 3 :

L'ouverture au public se fera :

- Le samedi 14 novembre de 14 heures à 18 heures.
- Le dimanche 15 novembre de 10 heures à 18 heures.

L'installation des stands se fera le samedi 15 novembre entre 9 heures et 14 heures.

A la demande des intéressés, l'installation pourra se faire le vendredi 13 novembre à partir de 14 heures.

Des chambres seront disponibles sur le site au tarif de 40€ la nuit ; (en nombre limité – animaux non acceptés).

Un café d'accueil sera offert le dimanche matin au bar du salon.

Le repas du dimanche midi pourra être partagé entre auteurs et *exposants* dans les salons de l'Abbaye-Ecole, moyennant une participation de 10€.

En fonction des places disponibles, les accompagnants pourront réserver un repas dans le même lieu au tarif de 20€.

L'inauguration du salon se tiendra le samedi en fin d'après-midi, il sera suivi d'un apéritif auquel seront conviés auteurs et exposants.

ARTICLE 4 : modalités de participation

La participation de chaque exposant est de :

4 mètres linéaires : 60€

8 mètres linéaires : 90€

Les exposants contribuant à l'animation du salon par leurs démonstrations ou l'activité de leur atelier sont dispensés du paiement de cette participation.

Les candidatures doivent nous parvenir par le biais du bulletin d'inscription dûment complété.

La date limite de cet envoi est fixée au 30 mai 2026.

ARTICLE 5 :

Les règles sanitaires applicables lors du salon devront être respectées.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'Abbaye-Ecole.

Repas et boissons ne pourront être consommés dans les salles du salon.